

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 19 juillet 2000

Demandeur : FACEF / ARC

Demande de renseignement no 11 : SCGM-1, doc. 1, p. 10

De plus, le premier volet de ce programme procurera à SCGM un outil pour diminuer l'utilisation des aides financières qui, autrement auraient été versées aux clients pour leur permettre d'obtenir une période de recouvrement de leurs coûts acceptable.

- a) SCGM a-t-elle quantifié, même approximativement, cette diminution des autres aides financières dont elle fait mention ?
 - b) Veuillez confirmer que c'est bien des programmes PRC et PRRC dont il question dans la référence aux *aides financières*
-

Réponse A :

- a) SCGM veut, à l'aide de ce programme de financement, réduire les montants des aides financières. Il est difficile actuellement d'évaluer précisément cette réduction, mais SCGM pourrait envisager une réduction pouvant aller jusqu'à 25%, ce qui pourrait représenter une réduction des subventions de l'ordre de 943 250 \$ (3 773 000 x 25 %) pour un volume de 1 Bcf (voir tableau 7, à la ligne PRC de SCGM-1, document 1, page 14).
- b) Oui.